



Prévention vol charge du locataire ou propriétaire?

Par **pierre giraud**, le **19/08/2015 à 14:33**

Bonjour,
mon assurance m'impose que l'appartement que je loue soit au niveau B1, c'est à dire (entre autre) que les fenêtres soient équipés de vitrages anti-effraction.
Chose que je n'ai pas.
Est ce au bailleur/propriétaire de réaliser ces travaux pour être aux normes de sécurité?
merci

Par **Lag0**, le **19/08/2015 à 14:36**

Bonjour,
Non seulement ce n'est pas au bailleur de le faire, mais il peut refuser que vous le fassiez.
Les desideratas de l'assureur ne sont pas opposables au bailleur.